



INFORMATION SANTE à destination des PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit(e) dans l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.

Une permanence d'accueil est assurée 2 jours par semaine à l'infirmierie par Mme LAVERY-FROUIN, infirmière diplômée d'état. Ses jours de présence sont variables et dépendent des missions ministérielles et/ou rectorales ainsi que des missions réalisées sur les écoles maternelles et primaires du secteur.

Tenue au secret professionnel, l'infirmière est qualifiée pour un suivi de la santé de votre enfant, une écoute personnalisée, des informations et des conseils de santé adaptés. En liaison avec l'équipe éducative, la psychologue et l'assistante sociale de l'éducation nationale, elle peut être un médiateur entre l'élève, sa famille et les autres acteurs de la communauté scolaire. Par ailleurs, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, elle impulse des actions de prévention au sein de l'établissement dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir **la fiche d'urgence** qui est un document **non confidentiel** détenu par le personnel de vie scolaire. Il est à destination des services d'urgence en cas d'évacuation sur ordre du **15**. Il est donc essentiel de signaler ce qui est important à prendre en compte pour la santé de votre enfant ainsi que l'exactitude de vos coordonnées.

Pour toute **information confidentielle**, vous pouvez joindre au dossier d'inscription un courrier **sous enveloppe fermée** à l'attention de l'infirmière scolaire.

Les élèves présentant une **maladie chronique** peuvent bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé**. Ce **PAI, valable pour une année scolaire** doit être réactualisé tous les ans. C'est un dispositif mis en place à votre initiative et nous vous invitons à faire votre demande auprès de la direction. Pour toute question pratique ou tout problème de santé pouvant entraver la scolarité de votre enfant et nécessitant un aménagement ou une prise médicamenteuse au collège, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme LAVERY-FROUIN :

▶ par mail à virginie.lavery@ac-bordeaux.fr

▶ par pronote en cochant « infirmière »

▶ en laissant un message à la secrétaire du collège au 05 57 35 08 50 ou par message au 06 13 01 87 53, pour être rappelé.

Uniquement pour les élèves entrant en classe de 6^{ème} : merci de joindre une **photocopie des pages de vaccinations** du carnet de santé de votre enfant en veillant à bien y noter son nom et prénom.

L'infirmierie située au rez-de-chaussée dans le hall de l'établissement ne peut accueillir qu'un nombre limité d'élève. La disponibilité de l'infirmière pour prendre en charge votre enfant à l'infirmierie est favorisée par le respect des principes suivants :

→Les élèves doivent recourir à l'infirmierie en priorité pendant les temps hors enseignement : **récréation et pause méridienne (entre 12h et 14h)**.

→L'accès à l'infirmierie pendant les heures de cours et de permanence ne doit être accordé par le professeur qu'**en cas d'urgence**. L'élève doit obligatoirement être accompagné d'un élève désigné par le professeur avec un billet de circulation et adressé en première intention à la vie scolaire.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de l'infirmière, votre enfant est pris en charge par la vie scolaire.

Un enfant malade ou blessé ne peut quitter l'établissement qu'avec l'un de ses responsables légaux ou les personnes que vous désignez sur le carnet de liaison comme autorisées à récupérer votre enfant.

Il est donc indispensable, qu'**en cas de symptômes manifestés durant la nuit ou le matin au réveil, d'évaluer s'il est capable de suivre sa journée de cours au collège ou s'il est préférable qu'il reste chez vous pour être soigné**. En plus des symptômes évocateurs de la covid, tout maux de ventre ou de tête doit attirer votre attention et faire l'objet d'une évaluation.

Lorsque votre enfant exprime une demande d'accès à l'infirmierie et s'il est confirmé qu'il ne peut assister aux cours, la vie scolaire ou l'infirmière vous contactera pour venir le chercher.

En cas de modification de vos **coordonnées téléphoniques** en cours d'année, il est impératif que vous les mettiez à **jour** en contactant le secrétariat de l'établissement pour que nous puissions vous joindre rapidement.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site du collège à l'onglet « infirmierie ».

Vous trouverez, également, les PAI à imprimer et les fiches correspondantes aux pathologies. Ils devront être remis avec une copie d'ordonnance. Les médicaments devront être étiquetés dans une trousse au nom de l'enfant. Seuls, les traitements pour les asthmatiques seront à disposition dans le sac de l'élève.

Je vous remercie très sincèrement de votre collaboration favorisant la prise en charge efficace de l'ensemble des élèves au sein de l'établissement.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Mme Lavery-Frouin